

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Maylis DEL PIANA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Valérie SARTOLOUD	à	Michel ADAM
Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélien GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 17-180215-ENF

Le 22 FEV. 2018

SOUS-PREFECTURE
LORON Ste MARIE

RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

M. SOUMET indique que compte tenu de la création de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et de la reprise en gestion directe du multi accueil La Haüt, il est nécessaire de réactualiser les règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Précédemment adoptés par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais le 17 décembre 2015, il convient de les soumettre au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Il s'agit uniquement de modifier le nom de la collectivité gestionnaire, les adresses de messagerie et les noms des responsables d'établissements, suite aux changements dans l'organisation des équipes encadrantes.

Les règlements de fonctionnement des trois établissements intercommunaux présentent des dispositions identiques. Seules les premières pages, relatives à la capacité et au personnel, sont particulières à chaque structure, L'ilot mômes, Crèh'ndo et La Haüt.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil Petite Enfance (envoi en dématérialisé).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président



Daniel LACRAMPE